



**Questionnaire « transport, mobilité, logistique »
à destination des candidats
aux élections municipales et intercommunales**

Communes qui ne sont pas couvertes par une AOM intercommunale

Le questionnaire qui suit s'adresse aux listes candidates aux élections municipales 2020 dans des communes où l'intercommunalité n'exerce pas la compétence d'organisation des mobilités, et, par extension, aux candidats appelés à siéger au conseil communautaire de l'intercommunalité.

Les collectivités du bloc communal portent de très nombreuses compétences en matière de transport, mobilité et logistique

Les questions de transport, mobilité et logistique, constituent une part substantielle des politiques publiques territorialisées. Depuis la loi LOTI de 1982 et le développement des intercommunalités, elles n'ont cessé d'être précisées et renforcées. La loi d'orientation des mobilités adoptée le 24 décembre 2019, et dont les textes applicatifs sont encore en cours de préparation et de discussion, donne de nouveaux outils au bloc communal pour appréhender les problématiques de mobilités. En particulier, elle prévoit à partir du 1^{er} juillet 2021 au plus tard l'exercice de la compétence d'organisation des mobilités à l'échelle locale par l'intercommunalité ou par substitution par la Région.

TDIE propose à cette occasion un dossier documentaire pour donner un aperçu des outils à disposition du bloc communal pour élaborer et mettre en œuvre des politiques locales de mobilité qui concrétisent une vision politique. Le dossier comporte une note sur la répartition des compétences de planification et d'organisation des mobilités et de gestion et de police de voirie, ainsi qu'une synthèse des principaux éléments de la nouvelle loi d'orientation des mobilités. Un glossaire rassemble les définitions des notions et outils les plus importants traités par la loi et les textes réglementaires.

Un questionnaire pour le mandat 2020-2026

Au lendemain de l'adoption du texte, **l'objectif de ce questionnaire est d'identifier les thématiques sur lesquelles les élus du bloc communal pourraient être amenés à se prononcer au cours du prochain mandat, et qui peuvent faire l'objet d'un débat d'orientation.** Chaque question est introduite par un court paragraphe en italique qui précise les enjeux et notions auxquels elle fait référence, ainsi que le cadre des compétences dans lesquelles elle s'inscrit.

Vous êtes également invités à vous saisir de ce questionnaire et de la grille d'analyse qui l'accompagne comme d'une aide pour l'identification des sujets sur lesquels vous devrez exprimer une analyse et une position si vous êtes élu par vos concitoyens.

Vous pouvez renvoyer votre questionnaire par mail à : secretariat@tdie.eu

Toute réponse reçue par TDIE sera publiée sur le site Internet de TDIE : www.tdie.eu

Questionnaire

Le questionnaire est organisé en cinq parties thématiques qui couvrent les principaux enjeux du mandat 2020-2026 :

- Aménagement du territoire, mobilités, modes de vie et gouvernance ;
- Déplacements automobile et vélo ;
- Infrastructures pour la mobilité ;
- Services de mobilité ;
- Mobilités grandes distances et interurbaines.

Le conseil scientifique de TDIE vous invite à répondre librement à ce questionnaire, en choisissant les questions qui vous paraissent nécessiter une réponse compte tenu des enjeux et des défis de votre territoire. Une grille d'analyse développe en cinquante points chacune des cinq thématiques abordées ; elle peut être utilisée pour préciser les réponses au questionnaire. Vous pouvez choisir de répondre aux questions de la grille d'analyse plutôt qu'à celles du questionnaire si vous le souhaitez.

1. Aménagement du territoire, mobilités, modes de vie et gouvernance

Avant même d'envisager des politiques publiques de mobilité (transports collectifs, individuels ou partagés), l'aménagement du territoire, l'urbanisme, des dispositions d'organisation sociale (travail, santé, administration, services à domicile ou à proximité) sont déjà des outils qui déterminent les besoins de mobilité. Ils orientent les modes privilégiés, voire suppriment la nécessité de déplacements.

- Quelle place souhaitez-vous donner à la mobilité dans l'aménagement de votre territoire et avec quels objectifs ?

La connaissance des usages et des besoins de mobilités des habitants et des usagers d'un territoire est importante pour définir des politiques publiques adaptées et efficaces. Au 1^{er} janvier 2018, un tiers du territoire national, 41 % des communes et 74 % de la population française a été couvert par une enquête ménage-déplacement¹.

- Estimez-vous les données d'observation des mobilités disponibles pour votre territoire satisfaisantes ?

Les communes auront jusqu'au 31 décembre 2020 pour décider du transfert de la compétence mobilité à l'intercommunalité, faute de quoi la compétence sera exercée par la région.

Afin de supprimer les « zones blanches de la mobilité », les communautés de communes n'ayant pas la compétence d'organisation des mobilités ont jusqu'au 31 décembre 2020 pour délibérer sur la prise de compétence mobilité, à la suite de quoi les communes ont jusqu'au 31 mars 2021 pour délibérer sur le transfert de la compétence. A défaut de transfert, la compétence sera exercée sur le territoire de l'intercommunalité par la région.

¹ Les Enquêtes ménages-déplacement (EMD) sont réalisées par les autorités organisatrices de la mobilité avec l'appui méthodologique du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), un établissement public du ministère de la Transition écologique et solidaire, en partenariat avec les collectivités locales et l'État.

- Selon vous, quels sont les besoins de mobilité qui appellent l'intervention d'une autorité organisatrice ? Quelles collectivités doivent prendre ce rôle : intercommunalité, région ?

2. Déplacements automobiles et vélo

La régulation des déplacements, leur organisation et le partage de l'espace public entre mobilité et les autres activités constitue un enjeu de cadre de vie et d'accessibilité important pour un territoire.

- Souhaitez-vous faire évoluer l'aménagement de l'espace public de vos centres-villes ou la politique de stationnement ?

La LOM donne aux intercommunalités qui ont la compétence énergie la capacité d'élaborer un schéma directeur de développement des infrastructures de recharge de véhicules électriques. Par ailleurs, l'article 76 de la LOM établit le taux minimum de véhicules à faibles et très faibles émissions dans les renouvellements de flotte des collectivités et de leurs groupements². Enfin, le Plan vélo et mobilités actives national ambitionne d'atteindre une part modale du vélo de 9 % à l'horizon 2024.

- Quels objectifs avez-vous pour la mobilité décarbonée et l'électromobilité sur votre territoire ? Quels moyens souhaitez-vous mettre au service de ces objectifs (aménagement cyclables, bornes de recharge, flotte de la collectivité, ...) ?

3. Infrastructures pour la mobilité

Les collectivités sont confrontées au défi de la gestion d'un patrimoine important d'infrastructures routières et dans certains cas ferrées.

- Quels besoins identifiez-vous en termes de rénovation, de maintenance, de modernisation ou de création d'infrastructures sur votre territoire ? Quels moyens envisagez-vous de mobiliser pour répondre à ces besoins ?

4. Services de mobilités

Les zones blanches de la mobilité sont caractérisées, par définition, par l'absence de services réguliers de transport en commun. L'article 8 de la Loi d'orientation des mobilités permet d'ouvrir les services de transports scolaires à d'autres passagers.

- Identifiez-vous des besoins de services de transports en commun réguliers sur votre territoire ? Quelle(s) collectivité(s) devraient les organiser selon vous ?
- Selon vous, doit-on envisager de s'appuyer sur les éventuelles lignes scolaires existantes ?

Par ailleurs, de nouvelles pratiques de mobilité se développent. Le covoiturage (pour lequel la loi d'orientation des mobilités donne aux autorités organisatrices la responsabilité d'établir un schéma directeur) offre souplesse, faible coût et impact environnemental réduit. Le transport à la demande permet d'étendre le service public de transport aux zones peu denses ou éloignées, où les lignes régulières sont trop coûteuses. Le transport solidaire (qui peut être organisé par l'Autorité

² 20 % de véhicules à faible émissions à la promulgation de la loi, 30 % au 1er juillet 2021, puis 37,4 % de véhicules à très faibles émissions au 1er janvier 2026.

organisatrice de transport en vertu de l'article 18 de la LOM) est assuré par des bénévoles dédommagés de leurs frais et répond aux besoins de mobilités des personnes dépourvues de moyens de déplacements. L'autopartage rationalise l'utilisation des véhicules. Enfin, les véhicules autonomes pourraient devenir pertinent pour les zones peu denses.

- Parmi ces pratiques de mobilité (covoiturage, transport à la demande, transport solidaire, autopartage, véhicules autonomes), lesquelles identifiez-vous comme une solution de mobilité adaptée aux défis de votre territoire ? Le cas échéant, comment souhaitez-vous accompagner son développement ?

Le développement d'outils numériques de mobilité (applications de comparaison, de calculateur de trajet, de réservation, d'information en temps réel) peut favoriser et faciliter l'accès à la mobilité.

- Souhaitez-vous déployer des outils d'information de mobilité, notamment numériques, sur votre territoire ?

5. Mobilités grande distance et interurbaines

La région est compétente pour l'organisation des services de transport en commun à l'échelle du bassin de mobilité (transports interurbains), notamment via des lignes de Transport express régional (TER) ou d'autocars. Certaines intercommunalités pourraient être amenées à s'associer au développement de ces services.

- Envisagez-vous de coopérer avec l'échelon régional pour organiser des services réguliers de transport longue distance ?

Certains services ou projets d'infrastructures majeurs de transport interurbain peuvent bénéficier d'un soutien des collectivités locales.

- Identifiez-vous des besoins d'infrastructures ou de services nouveaux de mobilité pour votre territoire (cars longue-distance, liaisons ferroviaires, autoroutes, trains de nuit, aéroports) ?

Les candidats sont invités à répondre à ces questions afin de détailler leur vision des politiques de mobilité pour leur territoire. Un questionnaire plus détaillé, annexé à ce document, permet de détailler et d'accompagner la rédaction des réponses. Le questionnaire – qui ne prétend à l'exhaustivité – est volontairement très large. Certaines questions ne concernent que des territoires particuliers, en fonction des infrastructures, services et flux déjà existants. Ce sera à chaque répondant de choisir les questions pertinentes qui s'appliquent à son territoire.

Grille d'analyse

1. Aménagement du territoire, mobilités, modes de vie et gouvernance.....	8
1.1. Aménagement du territoire, mobilités et modes de vie.....	8
1.2. Compétence mobilité.....	8
1.3. Plans de mobilité employeurs.....	9
2. Déplacements automobiles et vélo.....	9
2.1. Véhicules et centres-villes.....	9
2.2. Stationnement.....	10
2.3. Déploiement de bornes de recharge pour le véhicule électrique.....	10
2.4. Politiques en faveur de la pratique du vélo.....	10
2.5. Transition énergétique des flottes des collectivités.....	10
3. Infrastructures pour la mobilité.....	11
3.1. État, entretien et modernisation des infrastructures.....	11
3.2. Ingénierie.....	11
3.3. Fret ferroviaire et trafic poids lourds.....	11
3.4. Gestion des chantiers d'infrastructures.....	11
3.5. Expérimentations de nouvelles infrastructures.....	12
4. Services de mobilités.....	12
4.1. Transports publics et transports scolaires.....	12
4.2. Accompagnement de services de covoiturage.....	12
4.3. Transport solidaire.....	13
4.4. Transport à la demande (TAD).....	13
4.5. Autopartage.....	13
4.6. Services numériques de mobilité.....	13
4.7. Accessibilité des personnes handicapées et à mobilité réduite.....	13
4.8. Politiques en faveur du véhicule autonome.....	14
5. Mobilités grandes distances et interurbaines.....	14
5.1. Coopération avec la région.....	14
5.2. Connexion ferroviaires et routières interurbaines.....	14
5.3. Transport fluvial et usages des berges.....	15
5.4. Transport aérien.....	15
ANNEXE : liste de ressources relatives aux principaux thèmes développés dans la grille d'analyse....	16

1. Aménagement du territoire, mobilités, modes de vie et gouvernance

1.1. Aménagement du territoire, mobilités et modes de vie

Les politiques de mobilités s'inscrivent dans un contexte plus large d'aménagement du territoire et d'évolution des modes de vie. Les politiques du logement et d'urbanisme, la gestion de l'étalement urbain, la densification prioritaire autour des stations de transport collectif, la répartition des services publics, des lieux de travail, de commerce et de loisirs, ou encore les systèmes numériques impactent les besoins et la nature des mobilités. La tendance actuelle au niveau national est à une dissociation croissante entre lieux de résidence et lieux de travail, et à un allongement des déplacements domicile-travail.

- Quelle place donnez-vous à la mobilité dans le projet que vous portez et pour quels objectifs ?
- Quelles sont vos priorités s'agissant des différents leviers d'action en lien avec la mobilité pour améliorer les modes de vie dans votre territoire ?
- Comment évaluez-vous les différents besoins de mobilité sur votre territoire ?
- Les déplacements se font-ils principalement au sein de l'intercommunalité, ou entre votre intercommunalité et les autres territoires ?

La connaissance des usages et des besoins de mobilités des habitants et des usagers d'un territoire est importante pour définir des politiques publiques adaptées et efficaces. Le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), un établissement public du ministère de la Transition écologique et solidaire, a défini une méthodologie des enquêtes ménages-déplacements (enquête mobilité certifiée Cerema, EMC²) réalisées en partenariat avec les collectivités locales et l'État. Au 1^{er} janvier 2018, un tiers du territoire national, 41 % des communes et 74 % de la population française a été couverte par une enquête ménage-déplacement (Source : Cerema).

- De quelles connaissances des réalités des mobilités locales disposez-vous ? Estimez-vous nécessaire de renforcer ces connaissances ? Par quels moyens ?

1.2. Compétence mobilité

Une des ambitions de la LOM est de supprimer les « zones blanches de la mobilité », c'est-à-dire les territoires qui ne sont couverts par aucune Autorité organisatrice de la mobilité (AOM) pour organiser des services de déplacements quotidiens. Les communautés de communes n'ayant pas la compétence d'organisation des mobilités ont jusqu'au 31 décembre 2020 pour délibérer sur la prise de compétence mobilité, suite à quoi les communes ont jusqu'au 31 mars 2021 pour délibérer sur le transfert de la compétence. L'exercice de la compétence par l'intercommunalité sera effectif au plus tard le 1^{er} juillet 2021. À défaut de transfert, la compétence sera exercée sur le territoire de l'intercommunalité par la région.



Élections municipales et intercommunales des 15 et 22 mars 2020

Questionnaire du Conseil scientifique de TDIE pour les communes qui ne sont pas couvertes par une AOM intercommunale

Les services de mobilité déjà organisés par une commune pourront continuer à l'être, ainsi que le prélèvement du versement mobilité associé le cas échéant. Par ailleurs, seules les autorités organisatrices de la mobilité qui organiseront au moins un service régulier de transport en commun pourront prélever un versement mobilité.

- Quels sont les besoins de mobilité qui appellent l'intervention d'une autorité organisatrice ?
- Quel est selon vous l'échelon territorial pertinent pour exercer quelles compétences mobilités sur votre territoire ?

1.3. Plans de mobilité employeurs

Le Plan de mobilité employeurs (PDME), anciennement appelé Plan de déplacement entreprise (PDE), est un ensemble de mesures qui vise à optimiser et augmenter l'efficacité des déplacements des salariés d'une entreprise, pour diminuer les émissions polluantes et réduire le trafic routier. Relativement méconnu, le Plan de mobilité employeur peut être un véritable outil au service de l'optimisation des coûts, du management de l'organisation et des ressources humaines, et de la qualité de vie au travail des collaborateurs. Depuis le 1er janvier 2018, le PDE, renommé PDME, est obligatoire pour tous les établissements regroupant plus de 100 salariés sur un même site et situés dans un Plan de déplacement urbains (PDU). En juin 2019, le seuil est abaissé par la Loi d'orientation des mobilités (LOM) pour inclure tous les établissements de plus de 50 salariés. Le Forfait mobilité durable (prévu par la LOM) va offrir la possibilité aux chefs d'entreprise de payer les trajets en vélo, en covoiturage ou autres véhicules partagés de leurs salariés, à hauteur de 400 € exonérés de charges sociales et fiscales.

- Comment envisagez-vous d'insérer les dispositions des Plans de mobilité employeur mis en œuvre par les entreprises dans l'organisation générale des mobilités dans votre territoire ?

2. Déplacements automobiles et vélo

2.1. Véhicules et centres-villes

La régulation des déplacements, leur organisation et le partage de l'espace public entre différentes activités constitue un enjeu de cadre de vie et d'accessibilité important. Les « zones 30 » et les « zones de rencontre » font partie des dispositifs d'organisation urbaine qui visent à faire cohabiter différents usages (individuels, partagés ou serviciels) de ces espaces.

- Souhaitez-vous faire évoluer l'aménagement de l'espace public de vos centres-villes ? Pour quels objectifs ? Avec quels types d'aménagements ou quelles mesures ?
- Souhaitez-vous développer des « zones 30 » ou des « zones de rencontre » sur votre commune ?
- Envisagez-vous la piétonisation de certaines voies ou sites ?

2.2. Stationnement

L'organisation du stationnement représente un enjeu d'attractivité et de dynamisme des centres-villes. Il définit le partage de l'espace public entre les différentes activités. La réforme du stationnement sur voirie entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018 donne aux collectivités les outils d'une politique locale adaptée aux enjeux.

- Quel rôle accordez-vous à la politique de stationnement ? Envisagez-vous de modifier les modalités du stationnement payant sur voirie (grille tarifaire, montant du Forfait post-stationnement, contrôle, zones de stationnement payant, délégation du contrôle...) ?
- Quelle est votre politique d'accueil des cars de tourisme (stationnement, zones de dépose/reprise, voies réservées, gares routières...) ?

2.3. Déploiement de bornes de recharge pour le véhicule électrique

Avec l'entrée en vigueur en 2021 de la nouvelle norme pour les ventes de véhicules neufs de 95gCO₂/km en moyenne, la pression pour l'électrification des véhicules électriques s'intensifie. À cela s'ajoute des préoccupations toujours plus grandes pour la qualité de l'air des zones denses, fortement liée à la motorisation des véhicules. La LOM donne aux EPCI qui ont la compétence énergie la capacité d'élaborer un schéma directeur de développement des infrastructures de recharge.

- Quels objectifs avez-vous pour l'électromobilité et la mobilité décarbonée en général sur votre territoire ?
- Envisagez-vous de participer au déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques sur la voirie communale lors du mandat à venir ? Selon quelles modalités (financement, autre) ?
- Envisagez-vous le déploiement de stations d'avitaillement pour d'autres énergies (hydrogène, GNV...) ?

2.4. Politiques en faveur de la pratique du vélo

Le vélo est un mode de déplacement entièrement décarboné et adapté aux déplacements du quotidien. En France, son usage avait fortement baissé dans les années 60, mais est reparti à la hausse depuis quelques années. Le Plan vélo national, doté d'un budget de 350 millions d'euros, ambitionne de faire passer la part modale du vélo à 9 % en 2024 (3 % actuellement).

- Quels objectifs avez-vous pour la pratique du vélo sur votre territoire ?
- Quels moyens souhaitez-vous mettre au service de ces objectifs (voies cyclables, aménagements spécifiques, stationnement vélo, régulation, subventions...) ?

2.5. Transition énergétique des flottes des collectivités

L'article 76 de la LOM établit le taux minimum de véhicules à faibles et très faibles émissions dans les renouvellements de flotte des collectivités et de leurs groupements : 20 % de véhicules à faible émissions à la promulgation de la loi, 30 % au 1^{er} juillet 2021, puis 37,4 % de véhicules à très faibles émissions au 1^{er} janvier 2026.

- Quelle est votre stratégie pour la transition énergétique de la flotte de véhicules de votre collectivité ?

3. Infrastructures pour la mobilité

3.1. État, entretien et modernisation des infrastructures

Les collectivités sont confrontées au défi de la gestion d'un patrimoine important d'infrastructures routières et dans certains cas ferrées. Certaines choisissent d'externaliser cette fonction à des entreprises spécialisées dans le cadre d'une gestion déléguée. Les nouveaux outils contractuels permis par l'évolution de la commande publique permettent à la collectivité compétente d'associer des prestations de maintenance et d'exploitation à la réalisation de travaux au sein d'un contrat unique.

- Quels besoins identifiez-vous en termes de rénovation, de maintenance, de modernisation ou de création d'infrastructures sur votre territoire ?
- Quelle stratégie et quel mode de gestion souhaitez-vous engager pour répondre à ces besoins ?

La voiture reste le mode de déplacement principal dans la plupart des territoires.

- Identifiez-vous des besoins de liaisons routières supplémentaires, d'augmentation de la capacité de la voirie ou d'adaptation des infrastructures routières sur votre territoire ?

3.2. Ingénierie

Le processus de décentralisation a confié la gestion de certaines voiries aux collectivités. Parmi ces dernières, certaines éprouvent des difficultés dans la gestion de ce patrimoine liées à une perte de compétences et d'ingénierie.

- Envisagez-vous de recourir à des collaborations avec des services de l'État ou d'autres collectivités pour renforcer les compétences d'ingénierie de votre territoire ?

3.3. Fret ferroviaire et trafic poids lourds

- Le fret ferroviaire ou le trafic poids lourd représentent-ils un enjeu pour votre territoire ? Souhaitez-vous faire évoluer la manière dont ils sont organisés sur votre territoire ?

3.4. Gestion des chantiers d'infrastructures

Les travaux de construction, de mise à niveau ou d'entretien des infrastructures de mobilités et des réseaux souterrains (électricité, gaz, télécommunications...) peuvent être la source de nuisances importantes, impactant à la fois le cadre de vie des riverains et la disponibilité des infrastructures de mobilité pour les usagers.

- Considérez-vous que les chantiers dans l'espace public constituent un enjeu sur votre territoire ? Le cas échéant, quelle stratégie envisagez-vous pour renforcer leur acceptabilité et quelles sont vos attentes vis-à-vis du gestionnaire d'infrastructure le cas échéant ?

3.5. Expérimentations de nouvelles infrastructures

De nouvelles techniques augmentent les performances techniques, environnementales..., des infrastructures de mobilité et leurs fonctions se diversifient. De nouveaux services deviennent envisageables : infrastructures connectées, adaptables dans le temps et l'espace, production d'énergie, etc.

- Êtes-vous ouvert à l'introduction d'infrastructures innovantes sur votre territoire ? Selon quelles modalités ? Pour répondre à quels besoins ? Avec quels objectifs ?

4. Services de mobilités

4.1. Transports publics et transports scolaires

- Identifiez-vous des besoins de services de transports en commun réguliers sur votre territoire ?
- Le cas échéant, par quelle collectivité estimez-vous que ces services doivent-être organisés ? Souhaitez-vous que votre commune ou votre intercommunalité participe au développement de ces services ? Selon quelles modalités ?

Dans les zones peu denses, les cars scolaires représentent souvent l'offre de mobilité la plus importante. L'article 8 de la Loi d'orientation des mobilités permet d'ouvrir les services de transports scolaires à d'autres passagers.

- Souhaitez-vous que les cars scolaires puissent être empruntés par les voyageurs ?

4.2. Accompagnement de services de covoiturage

Parmi les nouvelles pratiques de mobilités, le covoiturage présente de nombreux avantages : souplesse, faible coût, impact environnemental réduit, La loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019 confère aux autorités organisatrices de la mobilité la responsabilité d'établir un schéma de développement des aires de covoiturage, le droit de subventionner les conducteurs et le pouvoir d'organiser un service de covoiturage. Certaines collectivités ont déjà mis en œuvre des mesures en faveur du covoiturage sur leur territoire.

- Pensez-vous que le covoiturage constitue une solution de mobilité adaptée aux défis de votre territoire ?
- Souhaitez-vous accompagner ou poursuivre son développement ? Avec quels leviers (information, subventions, parkings, voies dédiées...) ? Pour quels objectifs ?
- Envisagez-vous de nouer des partenariats avec des collectivités voisines pour proposer une offre de covoiturage sur un territoire plus important ?

4.3. Transport solidaire

Les services de transport solidaire répondent aux besoins de mobilités des personnes dépourvues de moyens de déplacements. Le transport est effectué sur la base du volontariat par un bénévole avec son véhicule personnel, qui est dédommagé directement par la personne transportée, selon un barème fixe. Certaines collectivités ont déjà mis en œuvre des mesures en faveur du covoiturage sur leur territoire.

- Pensez-vous que le transport solidaire constitue une solution de mobilité adaptée aux défis de votre territoire ?
- Souhaitez-vous accompagner ou poursuivre son développement ? Avec quels leviers (information, subventions, parkings, voies dédiées...) ? Pour quels objectifs ?
- Envisagez-vous de nouer des partenariats avec des collectivités voisines pour proposer une offre de covoiturage sur un territoire plus important ?

4.4. Transport à la demande (TAD)

Le transport à la demande constitue un service de mobilité assuré par des véhicules qui ne suivent pas des itinéraires fixes, mais qui adaptent leurs trajets et horaires en fonction des réservations faites par les utilisateurs de ce service. Il est souvent mis en place pour la desserte de territoires peu denses ou pour un répondre aux besoins des personnes à mobilité réduite.

- Pensez-vous que le transport à la demande constitue une solution de mobilité adaptée aux enjeux de votre territoire ? Pour répondre à quels besoins ?

4.5. Autopartage

La mise en place d'un service d'autopartage consiste en la mise à disposition de véhicules en libre-accès qui peuvent être loués pour des périodes de quelques heures.

- Pensez-vous que l'autopartage constitue une solution de mobilité adaptée aux enjeux de votre territoire ? Pour répondre à quels besoins ?

4.6. Services numériques de mobilité

- Souhaitez-vous déployer des outils d'information, notamment numériques, pour favoriser l'accès à la mobilité sur votre territoire ? Selon quelles modalités ?

4.7. Accessibilité des personnes handicapées et à mobilité réduite

L'article 19 de la Loi d'orientation des mobilités prévoit la mise en place obligatoire par les autorités organisatrices de la mobilité de mesures particulières en faveur des personnes handicapées ou dont la mobilité est réduite (moyens de communication, infrastructures, formation du personnel, tarification).

- Quels projets souhaitez-vous mettre en place pour améliorer l'accessibilité et la mobilité des personnes handicapées et à mobilité réduite sur votre territoire ?

4.8. Politiques en faveur du véhicule autonome

Les véhicules autonomes peuvent constituer un service de mobilité pertinent pour les zones peu denses.

- Pensez-vous que le véhicule autonome pourrait être une solution à certains besoins de mobilité sur le territoire de votre intercommunalité ? Lesquels ?
- Souhaitez-vous que votre territoire accueille des expérimentations de services de mobilité organisés avec des véhicules autonomes ? Pour quels types de service ?

5. Mobilités grandes distances et interurbaines

5.1. Coopération avec la région

Le début de l'ouverture à la concurrence des lignes de Transport express régional (TER) donne de nouvelles compétences à la Région en termes d'organisation des mobilités. Certaines intercommunalités pourraient être amenées à s'associer au développement de nouveaux services de transports interurbains.

- Votre territoire est-il desservi par une ou plusieurs lignes de transport par train ou par autocar organisées par la région ? Si oui, en êtes-vous satisfait ? Si non, cela fait-il partie des besoins de desserte de votre territoire ?
- Envisagez-vous de coopérer avec l'échelon régional pour organiser de tels services ?

5.2. Connexion ferroviaires et routières interurbaines

Certains services de mobilité ou projets d'infrastructures majeurs de transport interurbain peuvent bénéficier d'un soutien des collectivités locales.

- Souhaitez-vous que la municipalité ou l'autorité organisatrice de mobilité participe au développement d'infrastructures ou de services de mobilité de longue distance (ligne ferroviaire, autoroutes, liaisons autocars, trains de nuit) ?

Les services interurbains et longues-distance de transport régulier de personnes par autocars sont organisés par la région et, sous réserve de non-concurrence aux premiers, peuvent être opérés librement par des acteurs privés (« cars Macron »). La croissance du trafic des cars interurbains peut nécessiter de nouveaux aménagements (gares routières, pôles d'échange multimodaux) pour accueillir les véhicules et les voyageurs.

- Souhaitez-vous favoriser le développement des services de transport en car longue-distance sur votre territoire ?
- Estimez-vous que les infrastructures de votre territoire sont suffisantes ou ont-elles besoin d'être adaptées à ce nouveau trafic ? Le cas échéant, de quelle manière ?

5.3. Transport fluvial et usages des berges

Les canaux, fleuves et rivières sont de plus en plus le lieu d'usages multiples (économiques ou de loisirs). En tant qu'infrastructures de transport, ils peuvent participer à la réduction des émissions de polluants.

- Quelle place souhaitez-vous donner à la voie d'eau dans vos politiques de mobilité et de logistique ?
- Comment envisagez-vous de concilier les différents usages qui s'expriment autour des canaux et des fleuves (fret, usages récréatif, accueil de bateaux stationnaires...) ?

5.4. Transport aérien

- Votre territoire est-il à proximité d'un aérodrome ou aéroport à mission d'aménagement du territoire ? Son accessibilité est-elle satisfaisante ?

ANNEXE : liste de ressources relatives aux principaux thèmes développés dans la grille d'analyse

Données générales sur les mobilités urbaines ou quotidiennes

- *Regards sur les territoires. Rapport 2017*, Observatoire des Territoires/Commissariat général à l'égalité des territoires, 2017
- *Observatoire de la mobilité – les résultats*, UTP, 28 novembre 2019 (37 pages)
- *Métroscope – 50 indicateurs clés pour les métropoles françaises*, FNAU/AdCF/France Urbaine/CGET, juin 2017 (64 pages)
- « *De plus en plus de personnes travaillent en dehors de leur commune de résidence* » - *Insee Première*, INSEE, n°1605, juin 2016
- *Mobilités et villes moyennes. Etat des lieux et perspectives*, GART, septembre 2015 (45 pages)

Loi d'orientation des mobilités (LOM)

- *Travail, emploi et mobilités*, Cese, novembre 2019 (92 pages)

Transports en commun

- *Observatoire de la mobilité 2018. Habitudes de déplacements des Français en ville et perception des transports publics*, 2018, UTP (50 pages)
- *La concurrence dans les transports urbains en 2018 et sur treize ans*, UTP, 2018 (2 pages)

Covoiturage

- *Covoiturage et action publique. Les collectivités s'emparent de la mobilité partagée*, Ecov/LVMT/Ademe, décembre 2019 (12 pages)

Gratuité des réseaux de transport en commun

- *Gratuité(s) des transports publics pour les usagers : une étude du GART pour objectiver le débat – Rapport d'analyse*, ITER/GART, octobre 2019 (74 pages)
- *Rapport d'information fait au nom de la mission d'information sur le thème : « Gratuité des transports collectifs : fausse bonne idée ou révolution écologique et sociale des mobilités ? »*, Michèle Vullien/Guillaume Gontard/Sénat, 25 septembre 2019 (142 pages)

Stationnement

- *Réforme du stationnement payant sur voirie : premiers enseignements*, GART/Cerema, 2019 (6 pages)

Logistique urbaine

- *Les véhicules utilitaires légers. Pour une meilleure régulation et des usages maîtrisés*, Damien Pichereau, avril 2018 (82 pages)
- *Mobilité des marchandises dans la ville durable. Les nouveaux enjeux de l'action publique locale*, Adeline Heitz, Laetitia Dablanc, IFSTTAR/CGI, novembre 2019 (176 pages)
- *La logistique urbaine : entre gestion d'entreprise et politique publique*, Michel Savy, revue Transports n°492, juillet-août 2016 (16 pages)

Politique vélo

- *Enquête Territoires : inventaire de l'action vélo des collectivités*, Vélo & territoires, octobre 2019 (10 pages)

Free-floating

- *Livre blanc de la mobilité en free-floating : pour une régulation efficace et pertinente des services. Regards croisés entre collectivités et opérateurs*, 6T/Ademe, novembre 2019 (145 pages)

Mobilité servicielle

- *La régulation de la mobilité urbaine à l'épreuve de la mobilité partagée et du « MaaS »*, Yves Crozet, Georgina Santos, Jean Coldefy, Centre on Regulation in Europe, septembre 2019 (84 pages)

Véhicule autonome

- *Etude MIRE – Impact de la révolution des usages de la mobilité sur les infrastructures routières et leurs équipements*, ATEC-ITS/IDRRIM/IFSTTAR/Routes de France/TDIE, mars 2019
- *Potentiel des véhicules autonomes sur le territoire d'Ile-de-France*, Roland Berger/Cercle des Transports, février 2019

Divers

- *Demain mon territoire. Idées et solutions...*, Ademe/MTES, novembre 2019 (83 pages)
- *Edition 2019 des lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt Territoires d'expérimentation des nouvelles mobilités durables*, France Mobilités/MTES/Ademe, Novembre 2019 (20 pages)
- *Guide pour une mobilité quotidienne bas carbone. Vers un système cohérent d'alternatives à la voiture en solo dans les zones de moyenne densité*, The Shift Project/Ademe/Keolis/ASFA/UTP, février 2020 (111 pages)
- *Baromètre des mobilités du quotidien. Une enquête nationale et trois zooms territoriaux pour évaluer l'évolution vers une mobilité écologique, sociale et solidaire*, Fondation Nicolas Hulot/Wimoov, janvier 2020 (40 pages)



9 rue de Berri – 75008 PARIS

01 44 13 31 10

www.tdie